



Département de Saône et Loire

SÉANCE DU : 28 juin 2021	Nombre de délégués :	
N° 2021-016	En exercice :	29
Convocation du : 04 juin 2021	Présents ou représentés :	18
Affichage du : 29 juin 2021	Absents :	5
Objet de la délibération : Convention travaux compensation inondation La Fiolle à Blanzay		

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit du mois de juin à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des associations de la mairie de Ciry le Noble, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M LUARD Jean Paul	X			
	M FRIZOT Jean Marc	X			
	M PRICAT Valentin	X			
	M BRUGNIAU Pierre			X	Pouvoir à JM FRIZOT
	M DUMAS Pierre-Yves			X	
	M REPY Marc			X	
	Mme MATRAY Paulette	X			
	M JARROT Marie-Claude			X	M KAZMINE Yves
	M DEGUEURCE Gilles	X			
	M DUBAND Joël	X			
	M BAUDIN Jean-Paul			X	
	M SOROKA Christian	X			
	M VALETTE Noël			X	M MALESSARD Eric
	M BALLOT Alain			X	Pouvoir à G TOUILLON
	M TOUILLON Gilles	X			
	M BEAUDOT Denis			X	
M PICHARD Emmanuel			X		
Mme SARANDAO Gilda	X				
Communauté de Communes du Grand Charolais	M LOPES DE LIMA Pascal			X	
	M BOURGEON Laurent	X			
	M FRADET Cédric			X	
	M PICHARD Bruno			X	
	M PERRETTE Gilles	X			
	M DEGRANGE Anne	X			
	M PESSIN Jean Marc			X	
	M THERVILLE Daniel			X	
M PERRIER Richard	X				
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	M Xavier DUVIGNAUD		X		
Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme	M André LAUPRETRE	X			

Secrétaire de séance : Valentin PRICAT

.../...

Le Syndicat a été sollicité par la DREAL Bourgogne pour réaliser les travaux de compensation inondation au niveau de l'échangeur La Fiolle à Blanzky.

Une étude sur les parcelles B544, B113 et B 114 a mis en avant la réalisation de travaux de déblaiement. Environ 10 000m³ doivent être déblayés sur ces parcelles afin de rendre la zone plus inondable.

Le Syndicat est en cours d'acquisition de ces parcelles et la DREAL s'engage à financer le syndicat pour l'acquisition, les travaux et l'entretien de ces parcelles sur une durée de 10 ans.

Un plan de financement a été établi pour la réalisation de cette opération.

Le Syndicat souhaite mettre en œuvre de l'éco-pâturage pour la réalisation de l'entretien sur les parcelles citées au-dessus. Un plan de pâturage sera réalisé à l'aide du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne Franche Comte. Une convention avec un exploitant agricole sera mise en place pour réaliser cet éco-pâturage.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Président à signer la convention avec la DREAL pour la réalisation de l'opération de déblaiement de la zone La Fiolle à Blanzky.

Autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier : mise en œuvre opérationnelle avec signature des devis des entreprises et réalisation de l'entretien de ces parcelles ;

Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le : 01 juillet 2021
Publication le : 01 juillet 2021

A Montceau-les-Mines le : 01 juillet 2021
Le Président

